



**Mission Aménagement du Territoire
et Développement Durable**

Contact : Frédéric Bernard – 01 40 78 29 39

Paris, le 11 février 2008

Destinataires : Fédérations, CROS, CDOS, CTOS, Associations

Objet : Appel à Projet sur le Développement Durable

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le développement durable est l'idée porteuse par laquelle il faut satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs. (Rapport Brundtland – 1987).

Je vous sollicite ici que vous puissiez y apporter votre contribution dans le cadre de l'agenda 21 du mouvement sportif français adopté par le CNOSF en 2004.

1. Objectif de cet appel

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement durable, le CNOSF souhaite contribuer à l'éducation des jeunes en faveur de l'environnement et du développement durable.

2. Objet du projet

Sont concernés les associations, CROS, CDOS, CTOS, et fédérations qui proposeront un projet de sensibilisation au développement durable en direction des jeunes (moins de 16 ans).

La nature du projet est libre, cependant voici quelques exemples de projets réalisables : nettoyage d'une plage ou d'un cours d'eau, journée sans voitures, manifestations écologiquement ou socialement responsables, journée ou activité d'information ou de formation, action de communication etc....

Il s'agit de projets, c'est-à-dire d'actions non encore réalisées. Il peut s'agir d'une opération spécifique ou d'un volet supplémentaire, ajouté à une manifestation ou action existante. Cette action se déroulera entre Février et Juin 2008 inclus.

Vous pouvez bien entendu vous inspirer des objectifs du « programme agenda 21 du sport français », consultable sur le site internet du CNOSF à l'adresse <http://www.franceolympique.com> à la rubrique développement durable.

3. Récompenses attribuées

Les meilleurs projets se verront offrir un lot de 30 T-shirts chacun, dans la limite des lots disponibles, suite au 1^{er} délai courant jusqu'au 15 février.



4. Critères de sélection

Une attention particulière sera portée aux points suivants dans le cadre de la sélection des projets (par ordre d'importance) :

- Adéquation du projet avec le développement durable (par rapport à un ou plusieurs objectifs de l'agenda 21).
- Importance (nombre et qualité) du public visé par le projet
- Modalités et qualités de l'organisation (participation des jeunes, dont ceux extérieurs au sport, implication des collectivités...)

5. Modalités de sélection

Après étude de la recevabilité des dossiers, ceux-ci seront analysés par un jury ad hoc qui se réunira fin février.

Les projets retenus feront l'objet d'un vote par ce même jury.

6. Proclamation des résultats/ informations des porteurs de projets

Les résultats de l'appel à projet seront consultables sur le site du CNOSF à partir du 25 mars 12H au plus tard pour les dossiers présentés avant le 14 mars.

Les lauréats seront prévenus individuellement par mail.

7. Obligation des lauréats

- En recevant les lots, le lauréat s'engage :
 - A réaliser l'action avant le 30 juin 2008.
 - A adresser au CNOSF, mission Aménagement du Territoire et Développement Durable, un compte rendu de cette action (suivant le modèle reçu, accompagné d'un minimum de 3 photos (numériques en un millions de pixels minimum). Ces photos seront libres de droit et accompagnés de mentions légales (crédits photo). Au moins deux d'entre elles mettront en scène les jeunes avec les T-shirts.

8. Actions du CNOSF

- Le CNOSF pourra publier tout ou partie des informations relatives au projet dans le cadre de sa communication.
- Le CNOSF réalisera une brochure de conseil à destination des organisateurs à partir des actions réalisés par les lauréats.

9. Renseignements et dépôt des dossiers

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire de candidature joint en page 5 et 6 et de le renvoyer avant le 14 mars 2008 dernier délai. Tout retard entraînera une irrecevabilité du dossier.

Toute pièce additionnelle visant à mettre en valeur la candidature est acceptée.

L'envoi peut se faire de 2 manières :

- Par voie postale, à l'adresse suivante :

**CNOSF
Maison du sport français
Mission Aménagement du Territoire et Développement Durable
1, avenue Pierre de Coubertin
75640 / Paris cedex 13**

- Par messagerie électronique, à l'adresse suivante :

fredericbernard@cnosf.org

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à faire votre demande aux adresses précitées, ou par téléphone au 01 40 78 29 39.

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Marie Hélène VIENNE
Responsable du Groupe de Travail
Développement Durable**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Retourner à :

CNOSF / Mission Aménagement du Territoire et Développement Durable
1, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 – PARIS

Ou par courriel à : fredericbernard@cnosf.org

Pour le 14 Mars (date limite de réception)

Nom de la structure :

Description de la structure :

Personne responsable du projet :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
-
- Tel :
- Courriel :

Description du projet :

- Intitulé :
.....
.....
- Objectif poursuivi : (référence à un ou plusieurs objectifs de l'Agenda 21 du sport français) :
.....
.....
.....
.....
- Description du projet :
 - Où ?.....
.....
 - Quand ?.....
.....

➤ **Comment ?**.....
.....
.....

➤ **Pour qui ?**
.....
.....
.....

➤ **Pour quoi ?**
.....
.....
.....

▪ **Organisateur :**

➤ **Qui ?**.....

➤ **Pourquoi ?**.....
.....
.....

➤ **Actions déjà réalisées (facultatif) :**
.....
.....
.....
.....
.....
.....

▪ **Quels sont pour vous les points forts de votre projet ? (10 lignes maximum)**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

▪ **Joindre si nécessaire les documents complémentaires qui vous sembleraient utiles.**